

# Budget fédéral de 2018 – Mémoire présenté par l'ABRC au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

LE 4 AOÛT 2017

309, rue Cooper, bureau 203  
Ottawa (Ontario) K2P 0G5  
Courriel : [info@carl-abrc.ca](mailto:info@carl-abrc.ca)

[www.carl-abrc.ca](http://www.carl-abrc.ca)



## Résumé

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) recommande au gouvernement fédéral ce qui suit :

1. Conformément aux recommandations du Conseil du leadership sur l'infrastructure de recherche numérique, investir pour les cinq prochaines années (de 2018 à 2022) dans la construction d'une infrastructure nationale de gestion de données de recherche (GDR). Cela fait progresser l'innovation au Canada et renforce la contribution du Canada à l'avancement de la science et du savoir dans le monde. L'investissement annuel requis pour la GDR s'élève à 5 millions de dollars pour atteindre 10 millions de dollars par année sur cinq ans.
2. Investir 30 millions de dollars pour les cinq prochaines années (de 2018 à 2022) afin de soutenir une initiative nationale coordonnée visant à numériser le riche patrimoine documentaire du Canada, et à créer l'infrastructure numérique nécessaire pour rendre ce matériel accessible aux Canadiens.
3. Investir 2 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années (de 2018 à 2022) afin de soutenir et d'élargir la Bibliothèque scientifique fédérale (BSF) dans le cadre de l'engagement envers la science ouverte du Canada. Cet investissement permettra aux chercheurs fédéraux de se prévaloir des plus récentes ressources documentaires mondiales et des percées en matière de recherche, et de présenter la science canadienne au reste du monde. Il aidera également à construire le cadre d'un réseau national de partage de données collaboratif qui profitera à tout le Canada.

Nous vous remercions de tenir compte de ces recommandations.



## Introduction

L'ABRC est le chef de file du milieu des bibliothèques de recherche au Canada. Elle compte les 29 grandes bibliothèques de recherche universitaire du pays. Sa mission consiste à améliorer la capacité des bibliothèques de recherche canadiennes à créer des partenariats en matière de recherche et d'enseignement supérieur, à promouvoir l'efficacité et la pérennité de la communication scientifique et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant la recherche, et à garantir un accès plus large aux résultats de la recherche.

L'ABRC remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de s'enquérir auprès des Canadiens de leurs priorités dans le cadre du budget fédéral de 2018. Nous sommes heureux de vous proposer trois recommandations. Ce mémoire se concentre sur les mesures visant à promouvoir l'innovation et à aider les institutions canadiennes à être plus productives.

## Recommandations

### 1. Faciliter l'accès aux données de recherche

Les trois principaux conseils qui financent la recherche au Canada ainsi que la Fondation canadienne pour l'innovation investissent plus de 3,5 milliards de dollars chaque année pour aider les chercheurs canadiens et leurs activités de recherche. Les données générées par le processus de recherche constituent un atout inestimable pour le milieu de la recherche et devraient être préservées et mises à disposition pour une consultation future. La « Déclaration de principes sur la gestion des données numériques » de trois organismes reconnaît que : « la capacité de stocker, de consulter, de réutiliser et de mettre à profit les données numériques de la recherche est devenue essentielle à l'avancement de la science et des connaissances et au développement de solutions novatrices aux défis économiques et sociaux »<sup>1</sup>. Cela demeurera une priorité dans la mesure où ils s'efforcent de finaliser une politique émanant de trois organismes sur la gestion des données.

Nous sommes heureux de constater que les engagements du Canada en matière de gouvernement ouvert (2016-2018) appuient cet accord, en particulier l'engagement 14 : Accroître l'ouverture des activités

---

<sup>1</sup> [http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h\\_547652FB.html](http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_547652FB.html)



scientifiques fédérales (Science ouverte)<sup>2</sup> par lequel le gouvernement s'est engagé à « élaborer et mettre en œuvre une politique sur l'accès ouvert s'appliquant à la recherche scientifique financée par l'intermédiaire de subventions et de contributions; et s'employer à élaborer une Politique sur la gestion de données numériques s'appliquant à la recherche financée par l'entremise de conseils subventionnaires. »

Pour pouvoir s'acquitter efficacement de cet engagement, des investissements soutenus dans une infrastructure nationale cohérente de gestion de données de recherche sont essentiels. Une infrastructure nationale donne accès aux données de recherche qui sont colligées, gérées et conservées numériquement partout au pays. Sans une telle infrastructure de gestion nationale, des quantités énormes de données de recherche canadiennes ont été perdues et continueront de l'être.

L'ABRC remercie le gouvernement de s'être engagé, dans le budget de 2016, à investir 95 millions de dollars de plus par année dans les conseils subventionnaires du Canada. Mais elle invite le gouvernement à fournir un soutien ciblé pour la gestion des données de recherche, ce qui est essentiel pour réaliser la pleine valeur de ces investissements et des investissements futurs dans la recherche canadienne. D'autres pays comme l'Australie et les États-Unis ont investi respectivement 72 et 125 millions de dollars sur cinq ans<sup>3</sup> pour financer leurs initiatives entourant les données de recherche.

Un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour aborder localement certains des défis liés à la gestion des données avec lesquels les chercheurs canadiens se débattent actuellement. Données de recherche Canada (DRC), une entité qui a vu le jour en 2013, a commencé à essayer d'élaborer une stratégie nationale. Le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) alloue actuellement un financement modeste à cet organisme de coordination. L'ABRC a lancé le [Réseau Portage](#) dans le but de renforcer la capacité de GDR dans les universités à travers ses bibliothèques. L'objectif du Réseau Portage consiste à s'assurer que les chercheurs canadiens auront accès à des politiques, pratiques et outils de gestion de données modernes. Par exemple, Portage offre un outil de gestion des données et des services d'expert sur son utilisation.

Le Conseil de leadership pour l'infrastructure de recherche numérique (CLIRN) est une coalition dirigée par les membres d'organisations ayant un intérêt ou une responsabilité dans la surveillance de l'écosystème de l'infrastructure de recherche numérique du Canada. Le Conseil s'efforce de faire en sorte « ... que les

---

<sup>2</sup> <http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/troisieme-plan-biennuel-partenariat-gouvernement-ouvert>

<sup>3</sup> Consultez le service national des données de l'Australie à <http://ands.org.au/ardc.html> et Data Infrastructure Building Blocks à [https://www.nsf.gov/funding/pgm\\_summ.jsp?pims\\_id=504776](https://www.nsf.gov/funding/pgm_summ.jsp?pims_id=504776)



chercheurs du Canada ont accès aux technologies numériques avancées et à l'expertise humaine dont ils ont besoin pour des projets impliquant de grandes données et des calculs complexes »<sup>4</sup>. En collaboration avec DRC et le CLIRN, l'ABRC fait partie d'un processus communautaire qui élabore un document sur l'avenir de la gestion des données au Canada pour le compte du ministre des Sciences.

Notre nouvel univers de métadonnées ouvre une possibilité inégalée de découverte scientifique. Pour réaliser tout le potentiel de ce nouvel univers, nos chercheurs doivent pouvoir découvrir les données et y avoir un accès facile. Et ils doivent être en mesure de le faire de manière interprovinciale – un chercheur en Colombie-Britannique doit pouvoir trouver les données d'un chercheur à Toronto ou à Halifax et y accéder. Pour réaliser cette vision, le Canada a besoin d'une approche nationale fédérée de la gestion des données qui tire parti des talents et des investissements importants des institutions locales.

*L'ABRC recommande* conformément aux recommandations fournies en septembre 2017 par le CLIRN à Innovation, Science et Développement économique Canada (ISDE), d'investir pour les cinq prochaines années (2018-2022) dans la construction d'une infrastructure nationale de gestion de données de recherche. L'investissement annuel estimatif requis est de 5 millions de dollars, passant à 10 millions de dollars au cours des cinq années. Cela favorisera l'innovation au Canada et renforcera la contribution du Canada à l'avancement de la science et de la connaissance dans le monde.

## **2. Investir dans la numérisation du patrimoine documentaire du Canada**

Les grandes bibliothèques de recherche du Canada détiennent de vastes collections documentaires qui sont d'une importance vitale et qui transmettent l'histoire de notre grande nation et de son peuple. Ces collections facilitent la recherche et l'apprentissage. Même si des étudiants et des chercheurs consultent les documents eux-mêmes, la numérisation aide les Canadiens à consulter des documents historiques et culturels sans égard à l'endroit où ils se trouvent.

Le 3 juin 2016, la ministre Joly a annoncé la Stratégie canadienne de numérisation du patrimoine documentaire (SCNPD). Il s'agit d'une feuille de route pour le développement de normes, d'outils et d'infrastructures partagés afin que les utilisateurs de territoires situés partout au Canada puissent accéder facilement à leur patrimoine documentaire et que nos institutions de mémoire puissent le conserver correctement. Bien que les directives proposées dans la SCNPD soient encourageantes, des investissements

---

<sup>4</sup> <http://digitalleadership.ca/fr/>



fédéraux suffisants et soutenus sont maintenant nécessaires pour élaborer un programme national de numérisation coordonné.

D'autres pays investissent dans des initiatives nationales pour numériser et préserver leur patrimoine national. Le Canada devrait s'inspirer des initiatives déjà réussies en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Suède, dans l'Union européenne et aux États-Unis.

Une approche coordonnée de la numérisation des collections des institutions de mémoire canadiennes devrait tenir compte de l'accès, de la découverte et de la conservation des collections, y compris les documents publiés et archivés, ainsi que des collections d'adresses hébergées dans toutes les institutions de mémoire de toutes les régions.

Les premiers travaux menés dans le cadre de la SCNPD ont réuni des experts de partout au Canada représentant des bibliothèques, des archives, des sociétés historiques, des musées/galleries, des universités et les secteurs privé et à but non lucratif. Ces experts élaborent des normes et une stratégie de contenu qui orienteront la numérisation des riches trésors du Canada.

En soutenant un programme national de numérisation, le gouvernement du Canada :

- promouvrait la littératie culturelle en offrant un accès accru au matériel culturel canadien;
- éliminerait les obstacles à la connaissance en fournissant un accès égal au contenu du patrimoine pour tous les Canadiens;
- contribuerait à un sentiment d'identité canadienne partagée, fondé sur la diversité et l'inclusion;
- créerait de meilleures possibilités d'éducation pour promouvoir la recherche et la compréhension de la culture canadienne;
- encouragerait l'innovation et la créativité en invitant les artistes et les entrepreneurs à consulter le contenu culturel du Canada et à l'utiliser et à le réutiliser pour créer de nouvelles œuvres précieuses pour les Canadiens et pour l'économie;
- fournirait une perspective globale sur la culture du Canada en reliant les collections nationales aux organisations internationales;
- favoriserait la démocratie en facilitant l'accès à des informations crédibles.

*L'ABRC recommande* : que le gouvernement du Canada investisse 30 millions de dollars pour les cinq prochaines années (de 2018 à 2022) afin de soutenir une initiative nationale coordonnée visant à numériser le riche patrimoine documentaire du Canada, et à créer une infrastructure numérique nécessaire pour rendre ce matériel accessible aux Canadiens.



### 3. Gouvernement ouvert, science ouverte

Dans le mémoire que nous avons présenté récemment dans le cadre du Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert 2016-2018, l'ABRC s'est réjoui des efforts déployés par le gouvernement pour faire progresser une politique d'accessibilité par défaut, de façon à améliorer l'accès à l'information et la transparence dans toutes les sphères gouvernementales. La science ouverte est une tendance mondiale qui vise à ce que les résultats de recherches financées par les fonds publics, y compris les publications et les données, soient offerts gratuitement au monde entier, sans restrictions indues. La science ouverte a une incidence tant sur la recherche gouvernementale que sur le milieu universitaire. Elle vient enrichir les résultats de la recherche en éliminant les cloisonnements, en accélérant la communication du savoir à la société, et en facilitant les échanges entre différents secteurs et domaines. L'ABRC appuie les efforts du gouvernement fédéral pour l'adoption de la science ouverte visant à « mettre l'accent sur l'augmentation de l'accessibilité de la science du gouvernement, ce qui permettra de veiller à ce que les Canadiens soient informés des possibilités de participer aux activités de science et technologie (S-T) du gouvernement, et l'exploration des moyens pour renforcer les incidences des données et de l'information du gouvernement »<sup>5</sup>.

Cette tendance revêt une grande importance pour le milieu de la recherche, mais la publication des résultats n'est qu'une étape du cycle de la recherche. Avant cela, les chercheurs doivent avoir accès aux informations et aux publications mondiales les plus récentes dans leur domaine professionnel. De telles ressources sont essentielles pour cerner les nouveaux projets de recherche, en déterminer la portée et entreprendre les recherches.

Les engagements du gouvernement du Canada en matière de gouvernement ouvert (2016-2018) 16 : Harmoniser les données ouvertes à l'échelle du Canada (Données ouvertes Canada) et 14 : Accroître l'ouverture des activités scientifiques fédérales (Science ouverte) visent à atteindre ce but<sup>6</sup>. C'est grâce à la Bibliothèque scientifique fédérale (BSF) que les chercheurs des quatre coins du monde auront accès aux recherches et aux ressources gouvernementales. Un partenariat de sept ministères,<sup>7</sup> la BSF fournit un seul portail aux collections et aux réserves de leurs sept bibliothèques fédérales. Grâce à un site Web public lancé en mars 2017, il met l'information sur la science, la technologie et la santé au bout des doigts des travailleurs du savoir du GC et des Canadiens.

---

<sup>5</sup> <http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/troisieme-plan-biennuel-partenariat-gouvernement-ouvert>

<sup>6</sup> <http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/troisieme-plan-biennuel-partenariat-gouvernement-ouvert>

<sup>7</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada (POC), Santé Canada (SC)/Agence de la santé publique du Canada (ASPC), Conseil national de recherches Canada (CNRC), Ressources naturelles Canada (RNCAN), Santé Canada (SC)/Agence de la santé publique du Canada (ASPC)



L'infrastructure existante de la BSF peut être étendue à tous les ministères, ce qui permet un accès plus étendu et plus économique à la recherche gouvernementale et aux ressources d'information publiées. Mais cela nécessite des investissements suffisants pour s'assurer que cette suite de logiciels, de systèmes, de plateformes et d'informations sous licence est disponible dans l'ensemble du gouvernement et intégrée pour créer l'infrastructure de connaissances en science et technologie solide requise pour la science et l'innovation au Canada.

Les sept ministères concernés actuellement dépensent environ 1 million de dollars par année en coûts opérationnels et de licences pour la plateforme intégrée de la BSF. Un certain nombre de ministères n'ont plus de bibliothèques ou de plateformes disponibles pour les utilisateurs. Des investissements supplémentaires pourraient développer des plateformes de la BSF pour ces ministères, faisant participer tous les ministères aux engagements en matière de Données ouvertes et de Science ouverte.

En soutenant pleinement la BSF sur une base durable de manière permanente, le gouvernement aura élaboré un cadre fondamental qui pourra être étendu afin d'être un peu plus près de l'engagement du Canada à « élargir la collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux afin de normaliser et d'harmoniser davantage la diffusion de données ouvertes du gouvernement dans toutes les administrations »<sup>8</sup>.

*L'ABRC recommande* : que le gouvernement investisse 2 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années (de 2018 à 2022) afin de soutenir et d'élargir la BSF dans le cadre de l'engagement envers la science ouverte du Canada. Cet investissement permettra aux chercheurs fédéraux de se prévaloir des plus récentes ressources documentaires mondiales et percées en matière de recherche, et de présenter la science canadienne au reste du monde, ce qui fera en sorte que le Canada demeure un chef de file en recherche et développement dans les domaines scientifique, technique et médical. Cela aidera également à construire le cadre d'un réseau national de partage de données public collaboratif qui profitera à tout le Canada.

## Conclusion

Nous remercions les membres du comité de nous avoir donné cette occasion, et nous serons ravis d'étayer l'une ou l'autre de ces questions si vous nous invitez à le faire. Veuillez communiquer avec :

Susan Haigh, directrice générale, Association des bibliothèques de recherche du Canada.

---

<sup>8</sup> <http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/troisieme-plan-biennuel-partenariat-gouvernement-ouvert>